



La préfecture du Pas-de-Calais dans la tourmente de la Première Guerre Mondiale



En couverture : vue de l'hôtel de la préfecture du Pas-de-Calais bombardé pendant la Première Guerre Mondiale,
Archives Départementales du Pas-de-Calais (ADPdc) - 8FID397



Avant-propos par Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais

Voilà maintenant un siècle que les canons se sont tus, après plus de quatre années d'un conflit sanglant.

Pendant la Première Guerre Mondiale, les opérations militaires ont entraîné la mobilisation de millions de jeunes gens, la conversion accélérée de l'industrie vers les besoins de l'armement, la réquisition des moyens de subsistance, le contrôle de l'information. C'est toute la vie de la nation qui s'est trouvée soudain bouleversée.

Le Pas-de-Calais, département du front, a connu une situation plus critique encore, dont témoigne un bilan particulièrement lourd : plus de 300 000 sépultures militaires, près de 300 communes dévastées, plus de 500 000 personnes sans abri, une partie du territoire soumise à l'occupation allemande.

Face à cette situation d'une exceptionnelle gravité, dans l'urgence permanente, la préfecture et l'ensemble des services publics ont dû s'adapter, avec des effectifs amoindris par la mobilisation et des moyens matériels limités, pour organiser l'accueil des réfugiés, le ravitaillement de la population, la solidarité avec les victimes civiles et militaires, la coexistence avec les armées française et alliées stationnées dans le département. Cet opuscule, largement illustré, n'a pas l'ambition de dresser le bilan

exhaustif des redoutables difficultés qu'eurent à affronter les services publics dans le Pas-de-Calais. Un tel bilan a déjà été fait, de manière magistrale, par le préfet Robert Leullier, dans un rapport qu'il présenta dès septembre 1918 devant le Conseil général.

Par cette publication, je veux rendre hommage aux agents de la préfecture et des sous-préfectures qui moururent les armes à la main et à l'ensemble de ceux qui, fidèles au poste, firent preuve de vaillance et de sang-froid au service de leurs concitoyens plongés dans l'angoisse et le dénuement ; à Léon Briens, mon lointain prédécesseur, préfet de 1911 à 1918, qui se consacra tout entier à sa tâche et mourut d'épuisement le 29 mai 1918 ; aux sous-préfets qui s'illustrèrent par leur courage. Je veux aussi saluer l'action des maires qui manifestèrent un exceptionnel dévouement et firent parfois, pour accomplir leur devoir, le sacrifice de leur vie.

L'action déterminée de ces hommes et de ces femmes en des temps troublés a démontré la pertinence du service public. L'exemple qu'ils nous ont donné doit naturellement nous rendre modestes, dans les temps de paix que nous connaissons. Mais il doit aussi nous donner la certitude que nous pouvons contribuer à relever les redoutables défis des mutations de notre monde et l'ambition d'y parvenir en gardant confiance dans l'avenir de la patrie.

Le préfet du Pas-de-Calais remercie pour leur aimable collaboration :

Joseph ZIMET
directeur général de la Mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale

Alain BESSAHA
sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais

Lionel GALLOIS
directeur des archives départementales du Pas-de-Calais, et son équipe

Léonie MARTIN, Olivier de SOLAN
stagiaires de l'École nationale d'administration

Gaëtan GENEL
chargé de communication, cabinet du préfet du Pas-de-Calais

Coordination : Gaëtan GENEL
Édition : préfecture du Pas-de-Calais
Conception et mise en page : Marie-Christine LEBEL, cabinet du préfet du Pas-de-Calais

Sommaire

■ Le Pas-de-Calais au cœur des conflits	6
■ La vie administrative	
Léon Briens, un préfet au courage exemplaire	8
La mobilisation des agents de l'administration préfectorale dans le conflit ...	10
Assurer la permanence de l'État	12
■ Les services de l'État mobilisés pour la population	
Permettre l'accueil des réfugiés et assurer la protection de la population	14
Ravitailer l'arrière et le front	16
Organiser la solidarité	18
■ Continuer à servir l'État	
Maintenir la continuité de l'autorité civile	20
Les maires en première ligne dans un département coupé en deux	22
Contrôler l'information	24
■ L'après conflit	
Organiser la reconstruction	26
Faciliter la réinsertion des mutilés de guerre.....	28
Rendre hommage aux soldats et honorer les morts	30

Le Pas-de-Calais au cœur des conflits

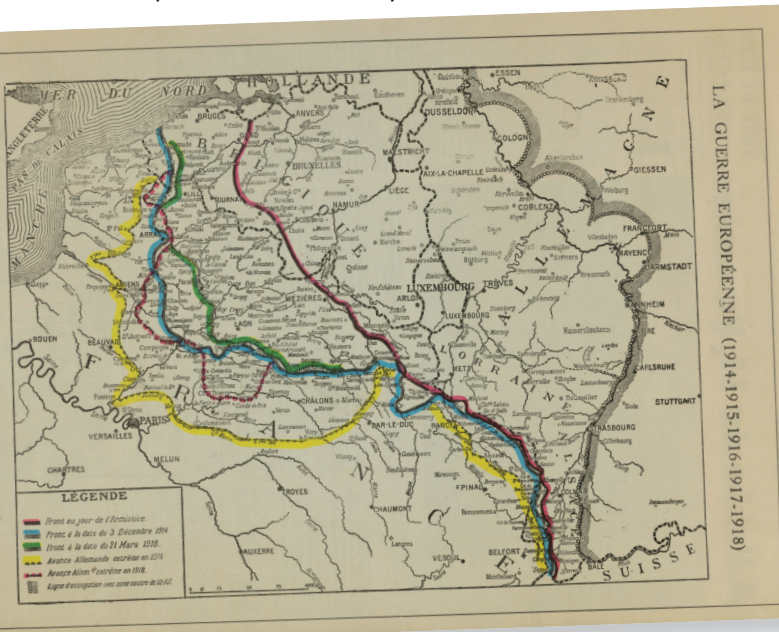
Après l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie, par un nationaliste serbe le 28 juin 1914 à Sarajevo, les tensions internationales s'accroissent et les alliances diplomatiques s'organisent. Le 23 juillet 1914, l'Autriche-Hongrie (alliée de l'Allemagne) lance un ultimatum à la Serbie (alliée de la Russie).

fixant au lendemain la mobilisation générale des troupes. Suite à cette annonce, le préfet doit éviter les troubles parmi la population et faciliter le rassemblement des hommes puis leur départ.

Le 3 août 1914, l'Allemagne, alliée de l'Autriche-Hongrie, déclare la guerre à la France, alliée de la Russie, et envahit dès le 4 août 1914 la Belgique. Les Allemands sont aux portes de Paris le 2 septembre 1914.

À la suite de la bataille de la Marne, les armées françaises et allemandes s'engagent dans « une course à la mer » (visant le contrôle des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais) que viennent stopper les batailles de la Somme, d'Arras et d'Ypres. Lors de cette remontée vers le nord, le bassin minier du Pas-de-Calais devient le théâtre d'affrontements violents, la maîtrise des mines de charbon constituant un enjeu stratégique.

À partir d'octobre 1915 et jusqu'en 1917, le front se stabilise de la mer du Nord à la frontière suisse, traversant essentiellement la partie sud du département (l'Artois et le Béthunois).



(ADPdC - BHD718)

Le samedi 1^{er} août 1914, le préfet Léon Briens reçoit du ministre de la Guerre un télégramme

Le département est ainsi divisé en deux : une zone occupée par les troupes allemandes, et une zone libre à l'arrière du front qui permet notamment l'accueil et l'installation des campements militaires (Audomarois, Boulonnais, Montreuillois).

Les années 1917-1918 sont placées sous le signe des offensives majeures : batailles de la crête de

Vimy, d'Arras, de la Lys qui maintiennent puis font reculer les lignes ennemies.

L'échec des offensives allemandes menées en juin et juillet 1918 et le renfort des alliés américain et britannique fragilisent les troupes allemandes.

L'armistice demandé par l'Allemagne est signé le 11 novembre 1918. Le cessez-le-feu prend effet à 11 heures.

Des actes de résistance

Souvent méconnue, une résistance durant la Première Guerre mondiale s'organise.

Ne pas obtempérer, refuser de saluer, injurier les officiers sont autant d'actes de la résistance passive, sanctionnables par les autorités militaires allemandes. Les Allemands punissent également ceux qui refusent de répondre aux ordres de réquisitions ou ne se plient pas aux consignes de travail forcé, comme les mineurs de la cité n° 14 de Lens, le 2 mai 1915.

La résistance active, structurée, travaille quant à elle à l'organisation d'évasions de militaires alliés et de civils, assure la diffusion d'une presse clandestine ainsi que la collecte de renseignements au profit des alliés. Pour contrer cela, l'armée allemande

prend dès novembre 1915 de nombreuses mesures d'interdiction (dont celle visant le lâcher de pigeons voyageurs utilisés pour les communications) assorties de très lourdes peines : mort pour les hommes et prison pour les femmes et les adolescents.

Émilienne Moreau, est l'une des figures marquantes de la résistance dans le Pas-de-Calais. Lors de l'offensive de Loos-en-Gohelle en septembre 1915, elle contribue à transporter puis à soigner les militaires blessés et prend part aux combats.



Émilienne Moreau
(ADPdC -
5NUM1/30, pièce 52)

Léon Briens, un préfet au courage exemplaire



(ADPdC - BHD415)

Né le 11 août 1859 à Cérences (département de la Manche), Édouard-Léon Briens est le fils d'Ernest-François Briens, préfet de la Corrèze puis député et sénateur de la Manche, et le gendre d'André Déprez, député du Pas-de-Calais.

Licencié en droit, il commence sa carrière comme chef de cabinet de son père. Il est ensuite nommé sous-préfet de Quimperlé (1886), de Dinan (1889), de Dreux (1893), de Narbonne (1896), puis de Boulogne-sur-Mer (1896). Il occupe ses premiers postes de préfet dans les départements de l'Allier (1903), de l'Hérault (1907) et de la Côte d'Or (1908).

Il est nommé préfet du Pas-de-Calais en 1911, poste qui le marquera profondément au regard de sa durée d'exercice mais surtout en raison du contexte de la Première Guerre Mondiale.

Il est nommé préfet du Pas-de-Calais en 1911, poste qui le marquera profondément au regard de sa durée d'exercice mais surtout en raison du contexte de la Première Guerre Mondiale.

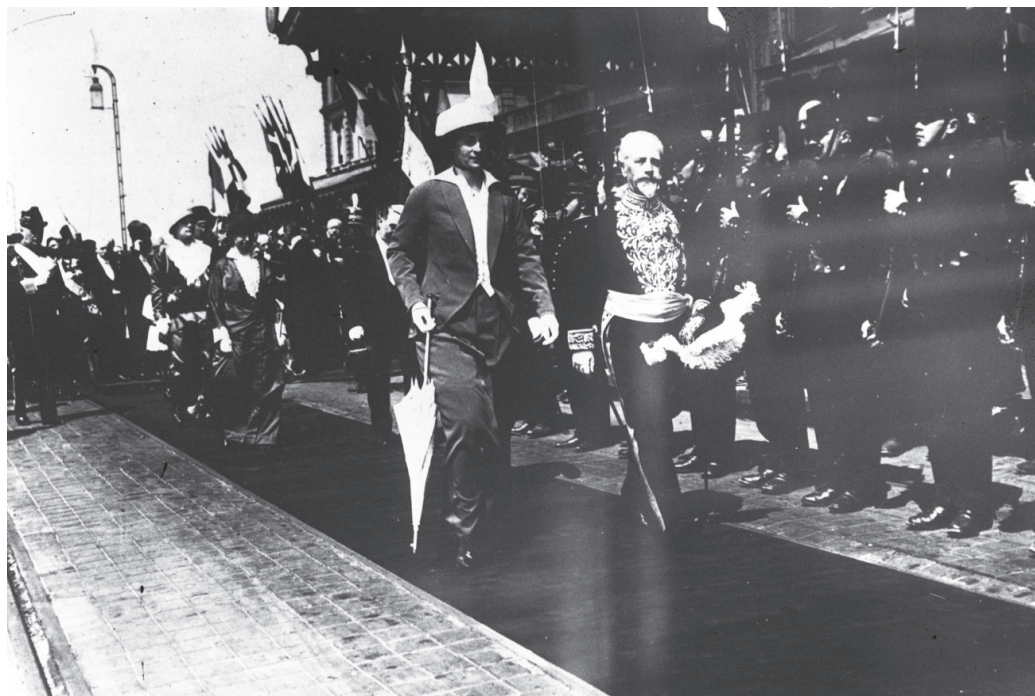
Le 6 septembre 1914, jour de l'entrée des troupes allemandes dans Arras, le préfet Briens, qui refuse de quitter la ville, est fait prisonnier sur parole. Il est laissé libre sur l'assurance qu'il donne de ne pas sortir du lieu qui lui est désigné.

Le président Raymond Poincaré le nomme commandeur de la Légion d'Honneur le 14 octobre 1916 lors d'un déplacement dans le département pour son attitude exemplaire au moment de l'invasion : « N'a cessé depuis le jour où a commencé le bombardement de la ville d'Arras, de donner à la population l'exemple du calme et du courage ».

Durant le conflit, il doit, dans des circonstances exceptionnelles, assurer la continuité des services de l'État, protéger les populations et soutenir leur moral.

Épuisé et souffrant d'une grave affection à la gorge, il se retire à Paris à partir de la fin février 1918.

Léon Briens meurt en fonction le 29 mai 1918. Robert Leullier le remplace temporairement avant d'être nommé définitivement en août 1918.



Léon Briens, accueillant, le 16 mai 1914, la souveraine danoise à Calais
(BNF - Photographie de presse / Agence Rol)

J'ai connu notre beau département à l'époque de sa prospérité ; je l'ai vu pendant les jours de deuil, à l'heure des désastres ; je veux maintenant mettre encore à son service toute mon énergie, lui donner tout mon cœur, activer la réédification de nos belles villes de l'Artois. J'exigerai les réparations dues aux populations si éprouvées par cette guerre cruelle et combattrai les injustices ; je ferai tout pour le relèvement et la gloire de notre cher département.

Léon Briens, Journal La France du Nord - 27 février 1918

La mobilisation des agents de l'administration préfectorale dans le conflit

Au début de la guerre, tout le personnel de la préfecture et des sous-préfectures mobilisable est appelé sous les drapeaux, y compris les sous-préfets.

Sur les 88 agents de l'administration préfectorale en poste avant la guerre, 51 sont mobilisés : 6 seront blessés et 8 tués durant les bombardements ou sur les champs de bataille.

Malgré cette situation, le préfet Briens doit garantir la bonne marche des services publics.

Du personnel auxiliaire est donc recruté pour assurer le fonctionnement normal des services administratifs.

A la fin de la guerre, l'administration préfectorale compte 120 employés, dont 80 pour les services apparus du fait de la guerre : dommages de guerre, allocations militaires, allocations aux réfugiés, prisonniers de guerre, secours aux militaires des régions envahies.

Deux sous-préfets aux comportements exemplaires durant le conflit

■ Claude-Richard Guindey, né le 10 octobre 1877 à Évreux (Eure), est nommé sous-préfet de Boulogne-sur-Mer fin août 1914. Il meurt le 15 septembre 1914, tué à la tête de sa compagnie engagée sur le front.

■ Adrien Bonnefoy-Sibour, né le 23 octobre 1881 à Pont-Saint-Esprit (Gard), est nommé sous-préfet de Béthune en janvier 1914. Dans un premier temps maintenu à Béthune pendant les hostilités, il a dû en 1918 replier ses services d'abord dans la commune de Bruay puis celle d'Ourton, un peu plus au sud.

Après-guerre, il est nommé préfet de l'Aisne.

“ N'a cessé depuis que Béthune est bombardée de remplir ses fonctions avec sang-froid et courage. ”

Journal officiel - 24 janvier 1915

Remplacement imprévu m'oblige vous prier revenir d'urgence

Télégramme du préfet Briens
demandant le retour du secrétaire général
de la préfecture du Pas-de-Calais, Georges
Bernard
25 juillet 1914
(ADPdc - M5593)

George Bernard Grand Hôtel Balognan (Savi)
~~Nous prie revenir d'urgence pour travail
imprévu~~
Briens
Remplacement imprévu m'oblige vous
prier revenir d'urgence.
Briens
F. le 25 juillet 1914
15.

Taxe principale.....	INDICATIONS DE RÉCEPTION.	Télégramme.	INDICATIONS DE TRANSMISSION.
Réponse payée.....	03 17.20		23-8 16 PAS-DE-CALAIS
TOTAL.....			

OFF BLOGNESM PARIS 50422 56 29 13.- INTERIEUR A PREFETS FRANCE & ALGERIE
EN CION GOUVERNEUR GAL ALGER CRE : FAITES MOI CONNAITRE TELEGRAPHIQUEMENT
CEUX DE VOS COLLABORATEURS SOUS PREFETS ET SECRETAIRES GENERAUX QUI PEUVENT
ETRE ENCORE APPELES SOUS LES DRAPEAUX DEVRAIENT SEULEMENT RESTER ^{ceux} EN CAS
D'IMPERIEUSE NECESSITE = IL Y AURAIT INTERET NOTAMMENT A DEPART DES ANCIENS
OFFICERS DE RESERVE & TERRITORIALE OU GRADES =

La situation militaire du Secrétaire Général est
indiquée ci-joint.

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

Réponse du préfet à un télégramme
du ministère de l'intérieur
demandant la liste des sous-préfets
et secrétaires généraux
encore mobilisables
29 août 1914
(ADPdc - M5593)

Faites-moi connaître télégraphiquement ceux de vos collaborateurs sous-préfets et secrétaires généraux qui peuvent être encore appelés sous les drapeaux. Devraient seulement rester ceux en cas d'imperieuse nécessité. Il y aurait intérêt notamment à départ des anciens officiers de réserve et territoriale ou gradés. La situation militaire du secrétaire général est indiquée ci-joint.

Assurer la permanence de l'État

Par suite des replis successifs des troupes françaises sur la ligne Arras-Verdun (24 août 1914) puis sur la Somme, l'évacuation d'Arras est décidée le 27 août 1914.

Le préfet quitte la ville l'après-midi pour Boulogne-sur-Mer, qui sera déclarée ville ouverte le 2 septembre 1914.

Il maintient sur place le trésorier payeur général pour faciliter ses relations avec la Banque de France avant de retourner à Arras le 29 août 1914.

En raison du bombardement de la ville d'Arras, à partir du 6 octobre 1914, le préfet donne ordre au secrétaire général de s'installer à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer, avec les services préfectoraux.

À partir du 11 janvier 1915, à la suite d'une instruction formelle du ministère, le préfet s'établit lui-même avec son cabinet dans les salons de la sous-préfecture. La municipalité met un immeuble à disposition des services du secrétaire général.

Les autres services, tels que la trésorerie, l'inspection académique, les contributions, s'installent également à Boulogne-sur-Mer.

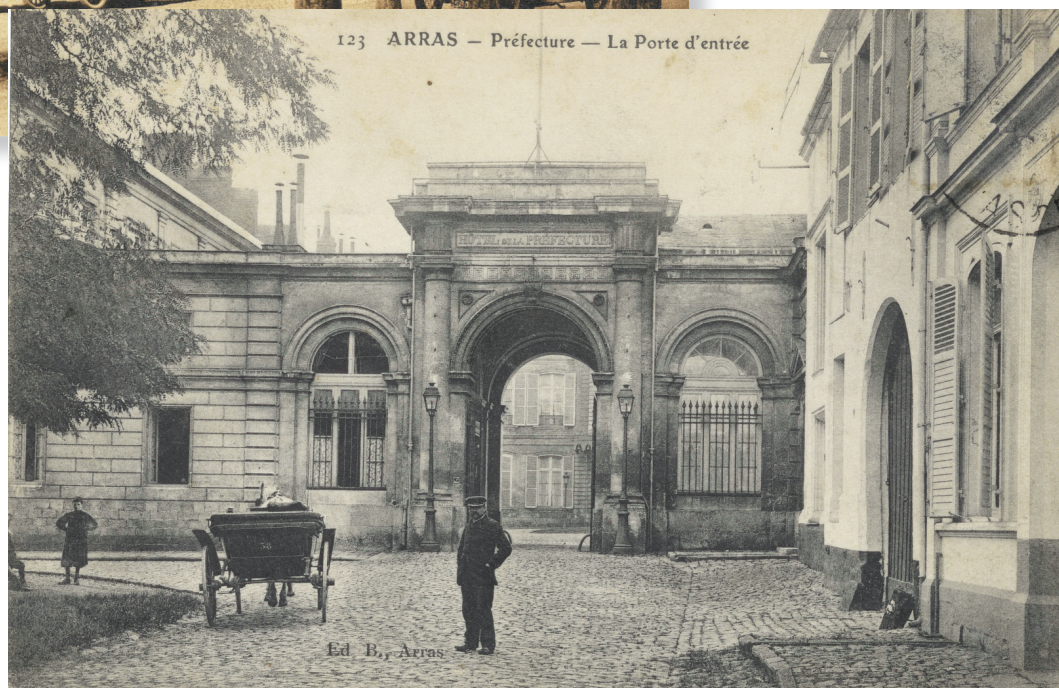
Les services de la préfecture ne sont rapatriés progressivement à Arras qu'à partir d'octobre 1918.



Le préfet Briens accueillant le général John Joseph Pershing, commandant en chef des troupes américaines, lors de son débarquement à Boulogne-sur-Mer, le 13 juin 1917 (BNF - E13557)



*La préfecture avant la guerre
(ADPdC - 38F1)*



Permettre l'accueil des réfugiés et assurer la protection de la population

Dès le début du conflit, le préfet du Pas-de-Calais doit faire face au déplacement d'une partie de la population et à l'arrivée de réfugiés venant de Belgique, du département du Nord et de la partie occupée du bassin minier.

En conséquence, l'acheminement d'une partie des réfugiés est organisé vers les départements du sud via Rouen.

Bien que durement touché par les combats, le département du Pas-de-Calais accueillera 155 192 réfugiés sur la durée du conflit.

Afin de leur venir en aide, la préfecture supervise le versement de différents secours : allocation et secours pour le loyer, aide spécifique aux femmes dont le mari est mobilisé, ainsi qu'aux vieillards, infirmes et réfugiés incurables.

*Groupe de femmes et d'enfants
devant l'entrée d'un abri
contre le bombardement
près d'un coron à Nœux-les-Mines
1918
(ADPdC - 8F1044)*

Il faut également protéger les civils tout au long du conflit, comme en avril 1918, lorsque le sous-préfet Adrien Bonnefoy-Sibour demande l'évacuation de la ville de Béthune.

Durant cette même période, des milliers de personnes sont évacuées de la zone non occupée du bassin minier, tout comme une bonne partie de la population des communes d'Aire-sur-la-Lys et de Saint-Omer, situées à proximité du front.



*Avis du préfet relatif
à la mise en sécurité des enfants
15 mars 1915
(ADPdC - M5593 - Transcription)*

Contre les gaz asphyxiants, les services de la préfecture assurent par ailleurs la distribution de masques à la population résidant à moins de 20 kilomètres de la ligne de front.

Enfin, la mise à l'abri des enfants est également une priorité.

En lien avec le général Wirbel, commandant le 10^{ème} Corps d'armée, le préfet met en œuvre l'évacuation et la prise en charge des enfants qui comptent parmi les victimes civiles ou que les familles souhaitent mettre à l'abri.

Grâce à la Fédération des amicales des instituteurs et institutrices de France, certains d'entre eux peuvent être confiés à des familles à l'arrière du front.

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
-0-0-0-0-0-0-

AVIS
-0-0-

Les parents justement préoccupés des conditions déplorables dans lesquelles vivent leurs enfants astreints au séjour déprimant des caves et alarmés des dangers qu'ils courent dans une ville exposée au bombardement constant de l'ennemi sont avisés que la Fédération des Amicales des Instituteurs et Institutrices de France, mue par une pensée des plus heureuses, est entrée en rapport avec des familles aisées, habitant en dehors de la zone des Armées et présentant toutes les garanties désirables d'honorabilité, qui acceptent avec joie de se charger gratuitement pendant toute la durée de la guerre, de la garde des enfants appartenant aux pays envahis ou situés sur la ligne de feu.

Ils peuvent être assurés que les soins les plus attentionnés tant au point de vue physique qu'au point de vue moral, attendent leurs enfants au foyer qui leur est libéralement offert.

Je ne saurais trop les engager à profiter d'une initiative généreuse qui dissipera leurs craintes quotidiennes et permettra de soustraire aux périls qui les menacent de pauvres petits êtres qui risquent chaque jour d'augmenter le nombre des infortunées victimes de la guerre.

Ils déposeront à la préfecture leur demande qui devra contenir l'indication de prénom, de l'âge et de sexe de chacun de leurs enfants.

ARRAS, 15 MARS 1915

LE PREFET
L. BRIENS.

Ravitailer l'arrière et le front

Dès le début du conflit, la question du ravitaillement de la population civile requiert une attention particulière des services de la préfecture.

Le département du Pas-de-Calais, bien que producteur de céréales, doit faire appel dès 1916 à des approvisionnements extérieurs. Le préfet n'a alors cessé de saisir le service central du ravitaillement afin d'obtenir l'envoi régulier de blé.

Face à cette situation, les départements de l'Oise et de la Somme, qui possèdent d'importants stocks de céréales, fourniront quotidiennement entre 800 et 1 000 quintaux de blé au département du Pas-de-Calais.

La guerre entraînant une augmentation des prix des denrées, le préfet Briens prend par ailleurs des mesures de limitation des tarifs, par exemple sur la farine, afin de permettre à la population de continuer à se nourrir.

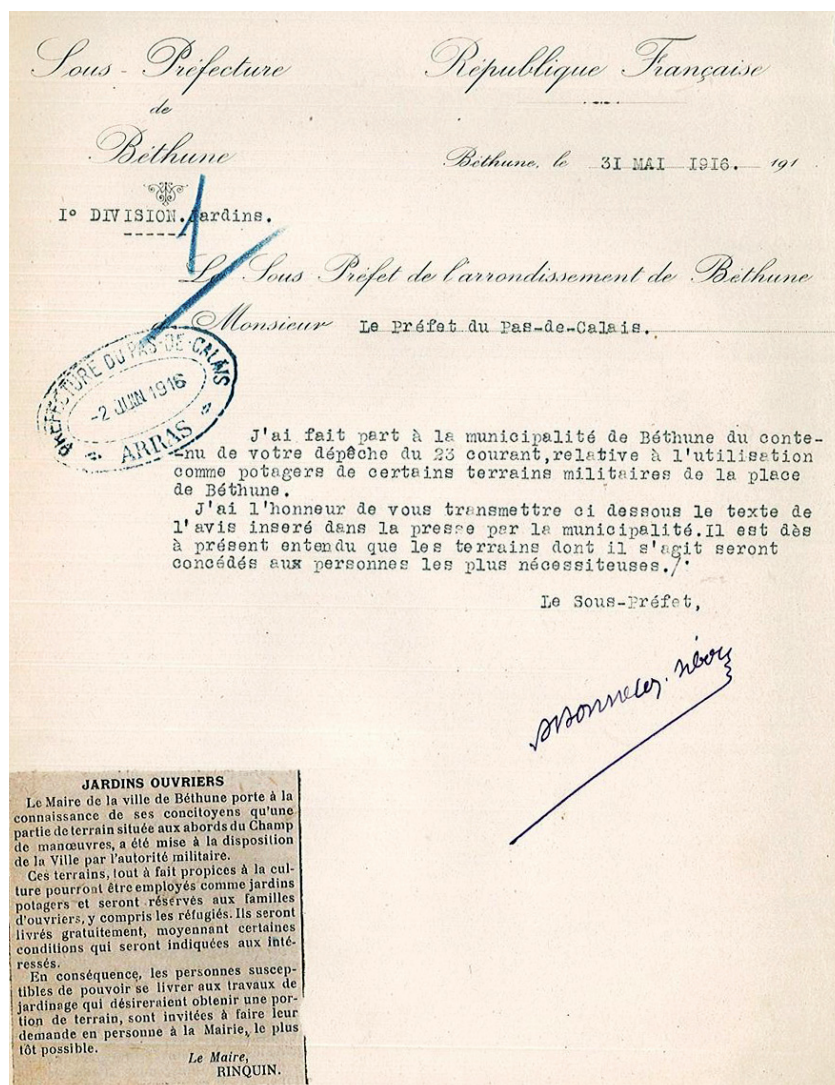


*Arrêté en date du 14 juin 1916 taxant la farine (ADPdC - 17FIC905)
La taxation correspond à la fixation du prix par arrêté préfectoral,
afin d'éviter la spéculation.*

En outre, afin de mettre à disposition de la population davantage de terres arables, le préfet mobilise l'ensemble de ses services pour permettre la remise en culture des terrains militaires situés à proximité des champs de manœuvre.

Enfin, le rationnement du blé à destination des soldats mobilisés sur le front et l'arrière est organisé et fait l'objet d'une très grande attention.

*Lettre du sous-préfet de Béthune au préfet
faisant état de la mise à disposition
de terres cultivables comme
jardins ouvriers
31 mai 1916
(ADPdC - M4719)*



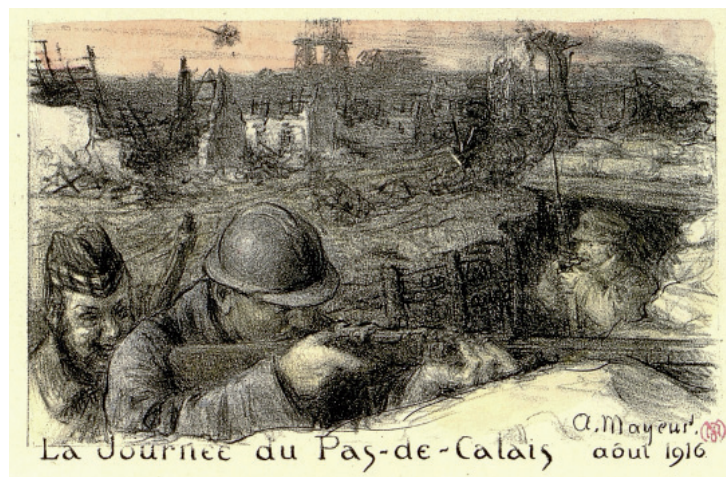
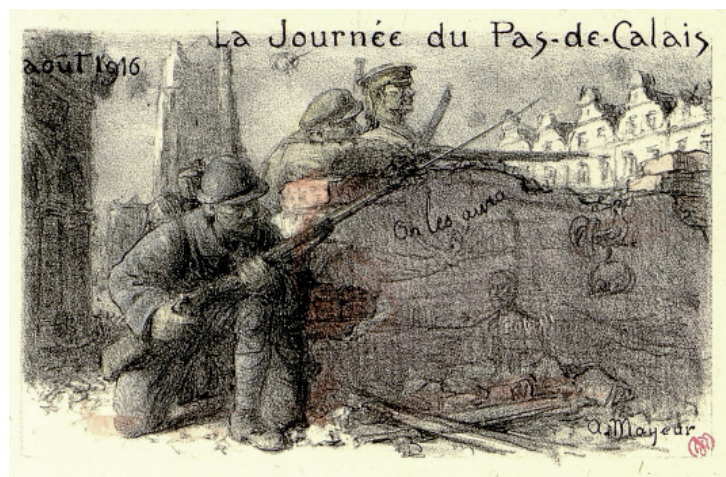
Organiser la solidarité

Créé le 25 février 1915 à l'initiative du préfet, le comité départemental de secours aux éprouvés de guerre est une œuvre chargée de collecter des fonds et de gérer la distribution des dons (provenant notamment d'Algérie ou des États-Unis) afin de soulager les maux des populations souffrant du conflit.

Durant la guerre, ce comité redistribue près de cinq millions de francs pour financer des œuvres consacrées aux réfugiés ou aux mutilés. Il fait également acheminer des colis aux soldats sur le front ou aux prisonniers de guerre, et organise des journées d'action.

En août 1916, plus de 700 communes non envahies organisent la Journée du Pas-de-Calais. En complément des quêtes, les organisateurs prévoient la vente de billets de loterie, d'insignes-écussons de la Journée du Pas-de-Calais, d'insignes de « la rose et la pensée » (emblèmes de l'affection et du souvenir) ou encore de cartes postales.

Les actions organisées pour l'édition de 1916 permettent ainsi de récolter 353 057 francs, ensuite reversés à diverses œuvres.



Cartes postales créées par Arthur Mayeur
à l'occasion de la Journée du Pas-de-Calais (ADPdC - BHD403/8)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Pas-de-Calais

LA JOURNÉE
DU
PAS-de-CALAIS

Organisée en Août 1916
par M. le Préfet

sous le haut Patronage de MM. les
Sénateurs et Députés, les Membres
du Bureau du Conseil Général, les
Conseillers Généraux et d'Arrondis-
sement.

Avec le concours bienveillant
des Municipalités et des Œuvres locales en faveur des
victimes de la guerre, Soldats, Prisonniers, Rapatriés,
Mutilés, Envahis, etc...

**Que chacun selon ses moyens
verse patriotiquement son obole!
Pour soulager les malheureux
éprouvés de la guerre unissons nos
généreux efforts**

Assistance et Confiance
La Victoire est à ce prix

THE DAY
OF THE
PAS-de-CALAIS
COLLECTION

Organised in August 1916
by M. le Préfet

under the patronage of the Senators
and Deputies, and the Committee
and Members of the General Council
of the Pas-de-Calais and of the
Councils of each Arrondissement.

With the kind coopération
of the municipalities and local works of charity in favor
of the victims of the war, Soldiers, Prisoners, Maimed,
Homeless, Refugees, etc...

**Let everyone give according to
his means to help these unfor-
tunate sufferers**

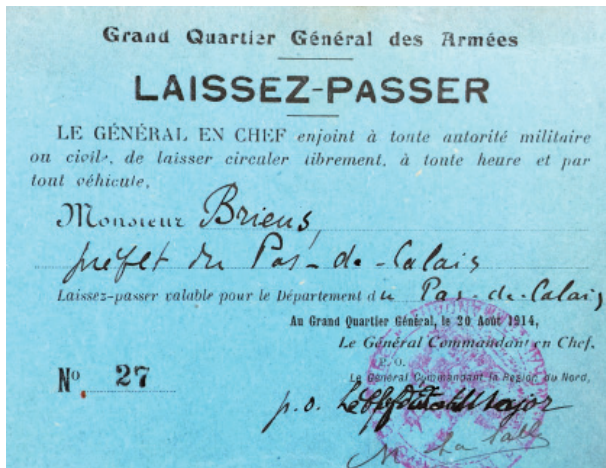
Confidence and Charity will assure Victory

Affiche annonçant
l'organisation
de la journée
du Pas-de-Calais
d'août 1916
(ADPdc - 17FIB192)

Maintenir la continuité de l'autorité civile

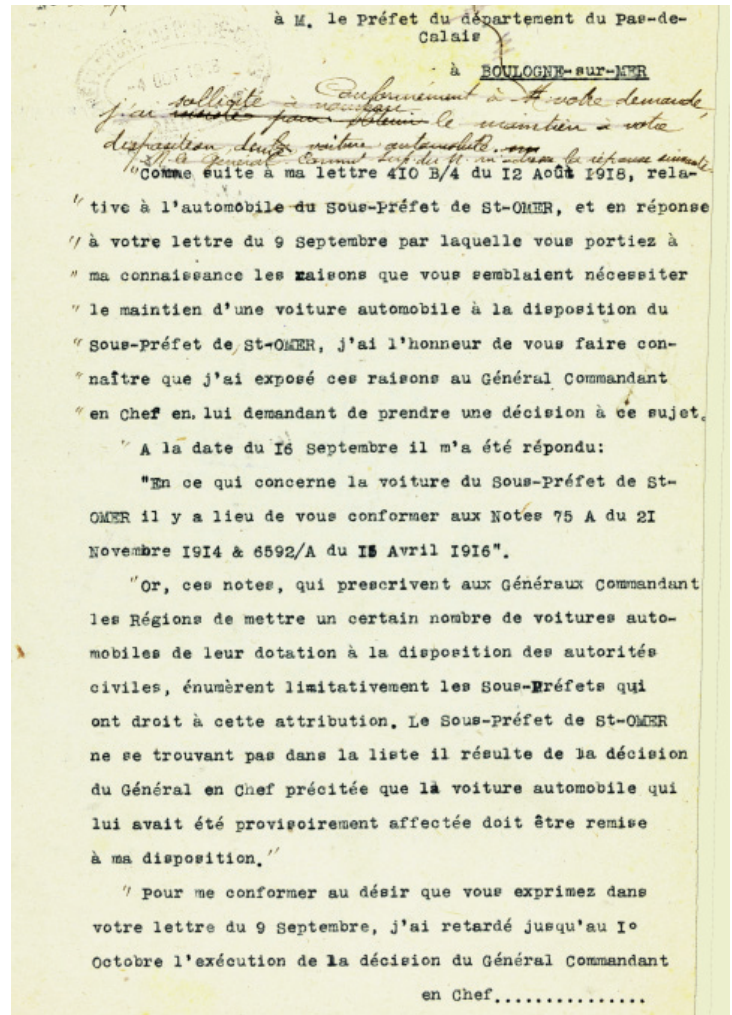
Jusqu'en septembre 1915, le commandement militaire, dont le siège est à Boulogne-sur-Mer, possède l'essentiel des pouvoirs dans les territoires non occupés. Le pouvoir civil est subordonné au pouvoir militaire.

À partir de septembre 1915, les préfets et les maires retrouvent leurs pouvoirs de police mais doivent coopérer avec l'armée britannique, qui prend en charge l'administration des zones situées à l'arrière du front.



(ADPdC - M5593)

Tout au long du conflit, le préfet reste un relais essentiel entre le gouvernement et la population, chargé de renseigner le ministère de l'Intérieur sur l'évolution de la situation et de l'opinion publique.



Lettre du général refusant de mettre une automobile à disposition du sous-préfet de Saint-Omer - 3 octobre 1918 (ADPdC - M5593)

“ J’ai donc le droit de dire qu’aucune population n’a supporté plus stoïquement et plus simplement l’épreuve directe de la guerre, et qu’elle attendra sans se plaindre, avec une confiance indéfectible dans les destinées du pays, l’heure des réparations. ”

Boulogne, le 14 mars 1916,

Le Préfet du Pas-de-Calais

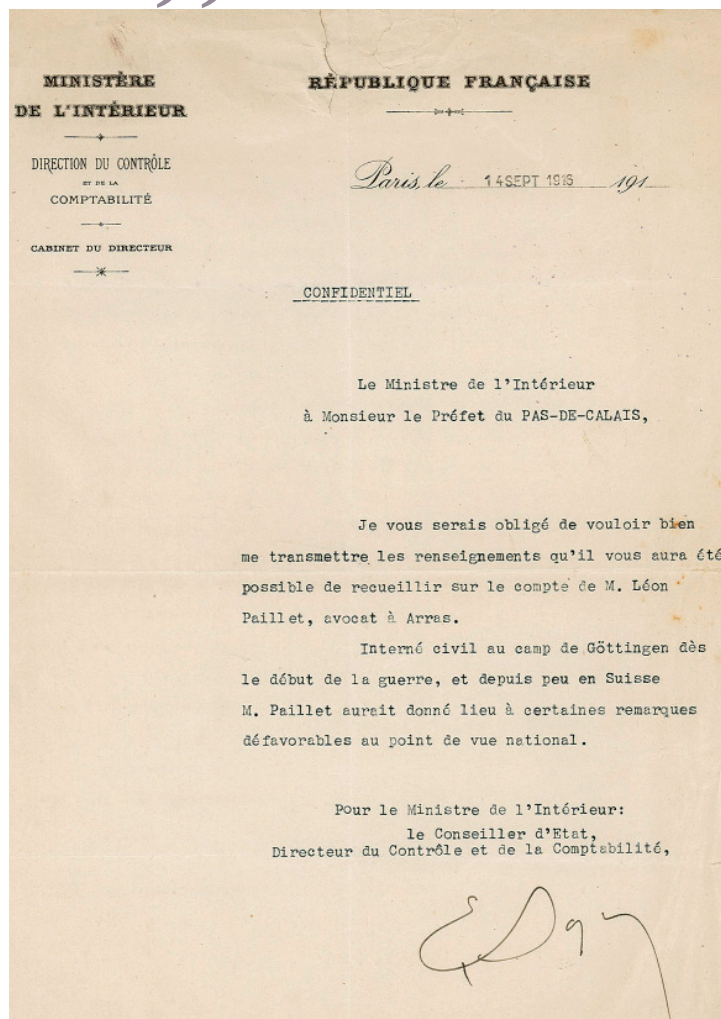
À Monsieur le Ministre de l'Intérieur

L'état d'esprit des populations du Pas-de-Calais est généralement très satisfaisant : que ce soit aux abords mêmes de la ligne de feu sous les jets d'obus, sous la pluie de mitraille - dans la zone agitée des cantonnements militaires - dans celle plus calme de l'arrière... partout la même haine contre l'ennemi, la même confiance dans l'issue de la guerre, le même sentiment d'abnégation qui fait supporter sans récriminations les plus cruelles douleurs, qui fait endurer sans protestations trop vives les privations d'une vie fatalement plus difficile.

Pour mieux faire ressortir le mérite de l'admirable attitude, de la haute tenue morale de nos populations, il convient de rappeler à quelles épreuves elles furent soumises depuis l'envahissement partiel de leur territoire, au lieu de la libération qu'elles attendaient depuis les jours de septembre et d'octobre où le flot des réfugiés du Nord et du Bassin minier déferlait à travers nos campagnes et poursuivait péniblement son exode par nos routes qu'encombraient déjà les armées venant constituer le front actuel de Flandre et d'Artois.

De ces pauvres gens fuyant, éperdus, les approches de l'ennemi, cent vingt-cinq mille nous sont restés, malgré les efforts...

Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur relatif au moral de la population - 14 mars 1916 (ADPdC - M5569 - Transcription)



Demande de renseignements du ministère de l'Intérieur sur un interné civil - 14 septembre 1916 (ADPdC - R857)

Les maires en première ligne dans un département coupé en deux

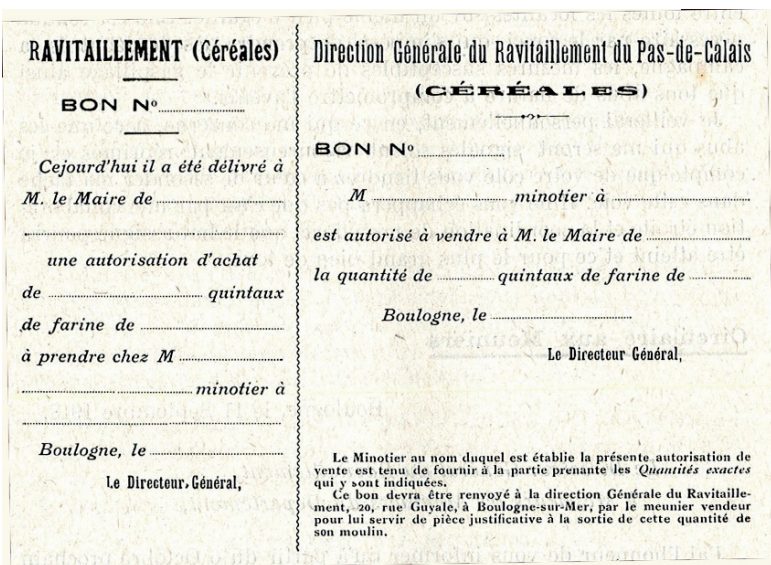
Durant le conflit, les maires des communes occupées deviennent les interlocuteurs directs des représentants de l'armée allemande. Les Allemands nomment Gaston Stenne, maire de Bapaume, « préfet du Pas-de-Calais en zone occupée ». Les maires de cette zone doivent ainsi répondre directement aux demandes des autorités allemandes : paiement de tributs de guerre et de rançons, logement des troupes, liste des hommes mobilisables,...

S'opposant à ces demandes, de nombreux élus sont condamnés : en 1915, le maire de Courrières, Maurice Tilloy, est révoqué et condamné à neuf mois de détention pour injure à l'égard d'un officier allemand. Émile Loth, maire de Quéant, est déporté en Allemagne pour avoir refusé de laisser émettre des billets. En octobre 1916, le maire de Wancourt, Henri Boisieux est assassiné, tué d'une balle dans la tête par une sentinelle allemande. En 1917, le député-maire de Lens, Émile Basly, est déporté en Belgique.

Le Préfet Briens n'aura de cesse de suivre avec attention les mouvements du front et la libération progressive des communes occupées.

Dans les communes de l'arrière, les maires traitent en direct avec l'autorité préfectorale les questions de ravitaillement, de réquisition, de mise en culture des terres, de circulation, de logement, de cantonnement des troupes, d'hygiène, d'assistance aux réfugiés, ...

En septembre 1918, le préfet Leullier qualifie les maires des communes de l'arrière « d'auxiliaires les plus précieux de l'administration ».



Bon de ravitaillement en céréales délivré
 par les maires (ADPdC)

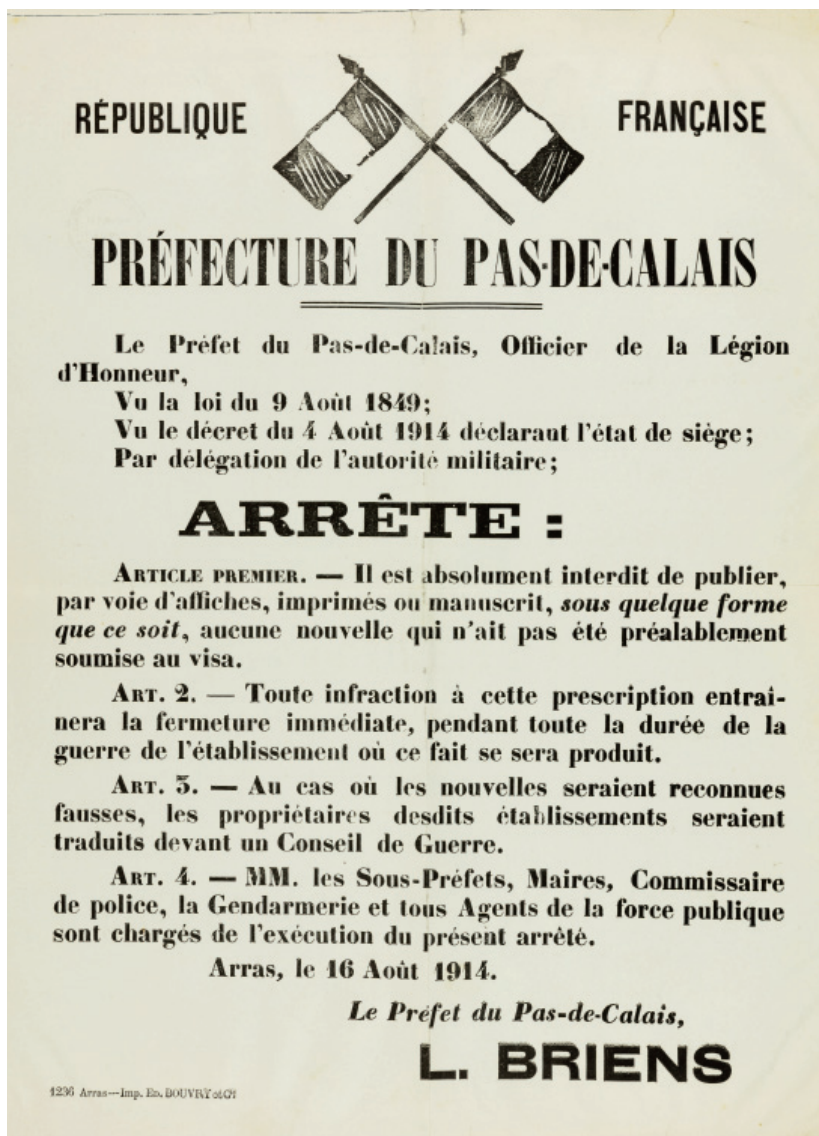
Contrôler l'information

Le premier conflit mondial marque la prise de conscience que l'opinion publique jouera un rôle dans la victoire. Elle prend de plus en plus d'importance et fait l'objet de toutes les attentions de la part des autorités.

Ainsi, tout au long du conflit, un équilibre doit être trouvé entre le devoir d'information de la population, des familles des soldats mobilisés au front et la confidentialité des opérations militaires.

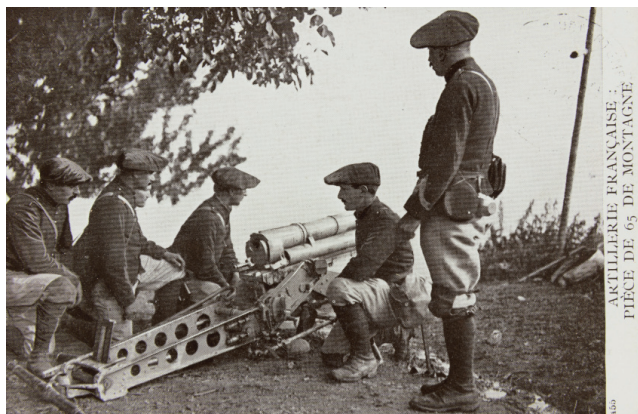
Pour cela, le préfet interdit dès 1914 « de publier, par voie d'affiches, imprimés ou manuscrit, (...) aucune nouvelle qui n'ait pas été préalablement soumise au visa ».

En ce qui concerne le contrôle de l'opinion, le préfet réunit régulièrement le comité départemental de censure, qui touche principalement la presse locale. Un contrôle des informations relayées par voie de presse est exercé durant toute la durée du conflit par le bureau de la presse de la préfecture.

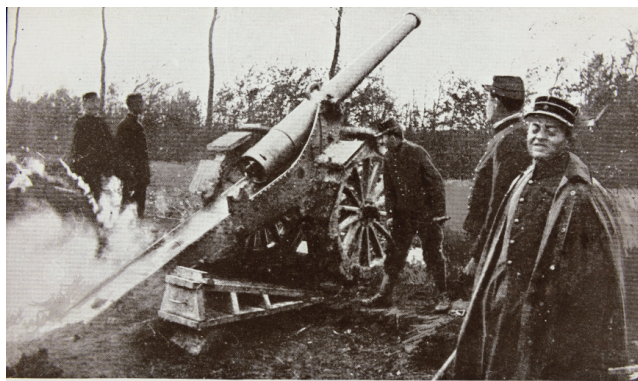


Arrêté préfectoral en date du 16 août 1914 réglementant les publications (ADPdC - 10T6)

Correspondance du sous-préfet de Boulogne-sur-Mer
demandant la saisie de deux cartes-postales
montrant du matériel d'artillerie
9 février 1915 (ADPdc - 10T6)



ARTILLERIE FRANÇAISE :
PIÈCE DE 65 DE MONTAGNE



ARTILLERIE FRANÇAISE : PIÈCE DE 120 LONG EN ACTION
French artillery : Heavy guns in action

SOUS-PRÉFET
DE
BOULOGNE

Boulogne, le 9 février 1915.



Le Sous-Préfet de Boulogne

à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais .

J'ai l'honneur de vous transmettre les spécimens
de deux cartes postales représentant du matériel d'artillerie
et dont la saisie a été opérée par M.le Commissaire Central de
Calais en exécution de la circulaire de M.le Ministre de
l'Intérieur du 31 janvier dernier.

en la saisie

Ces reproductions, et en particulier celle représen-
tant le canon de 120m^m long, me paraissant entrer dans l'une
des catégories visées par les instructions ministérielles,
il semble y avoir lieu d'en confirmer la saisie.

*au Gou
le 12/2/15*

Le Sous-Préfet.

Ruey

Préfecture

Organiser la reconstruction

Dès le printemps 1917, les services de la préfecture s'efforcent de préparer la reconstruction. Le préfet qui visite les zones détruites déclare :

« On se demande comment ce pays pourra renaître. On est effrayé devant la tâche de son relèvement ».

- 279 communes ont été affectées par les combats. Dans l'arrondissement d'Arras, 150 des 211 communes ont été détruites à plus de 90 % et 36 communes sur 142 dans l'arrondissement de Béthune.
- 102 490 immeubles et habitations sont détruits.
- 138 082 hectares de terres sont impropres à la culture.
- 43 000 exploitations agricoles sont endommagées.

Le Pas-de-Calais occupe le troisième rang national en termes de dommages industriels, derrière le Nord et l'Aisne.

Face à ce constat, le préfet Briens crée, le 8 mai 1917, un service spécial dédié à la reconstitution des habitations dans les communes dévastées par la guerre.

Ce service est missionné pour intervenir de trois façons :

- en permettant la remise en état d'habitabilité et en autorisant les réparations nécessaires à effectuer par les seuls moyens disponibles (faute de main d'œuvre) ;
- en délivrant des bons de matériaux aux personnes en mesure d'exécuter les travaux ;
- en fournissant des maisons provisoires aux habitants dont les maisons ont été détruites.

À la fin de l'année 1919, le fonctionnement administratif (les mairies, le service postal, le télégraphe) est rétabli.

La reconstruction des habitations des communes touchées s'accélère dès 1920 pour être achevée à près de 80 % en 1924.

Le département du Pas-de-Calais bénéficie aussi de dons en nature ou en argent provenant des départements français ou de l'étranger. En 1927, le préfet Paul Peytral estime cette aide (hors dons en nature) à 4 805 000 francs.



Le préfet Léon Briens visitant les ruines de la ville d'Arras, au pied du beffroi et sur les marches de l'abbaye Saint-Vaast aux côtés d'Albert Dalimier, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts (ADPdC - 38Fl1953)

Faciliter la réinsertion des mutilés de guerre

Avec le retour des blessés de guerre, notamment les «gueules cassées» et les amputés, se pose la question du soutien à apporter à ces hommes marqués par la guerre et confrontés à de graves problèmes médicaux.

Des appels à la solidarité et des manifestations populaires de soutien se multiplient dans l'ensemble du département mais les associations d'aide aux mutilés estiment que la reconnaissance nationale ne doit pas se limiter à un dédommagement financier.

À cette fin, dès 1915, le préfet Léon Briens, en lien avec le comité départemental d'assistance aux mutilés de la guerre, propose au conseil général du Pas-de-Calais la mise en place d'une véritable politique d'insertion professionnelle.

Ainsi, les mutilés et blessés de guerre sont orientés dans trois centres de rééducation professionnelle situés à Berck-sur-Mer, Boulogne-sur-Mer et Calais.

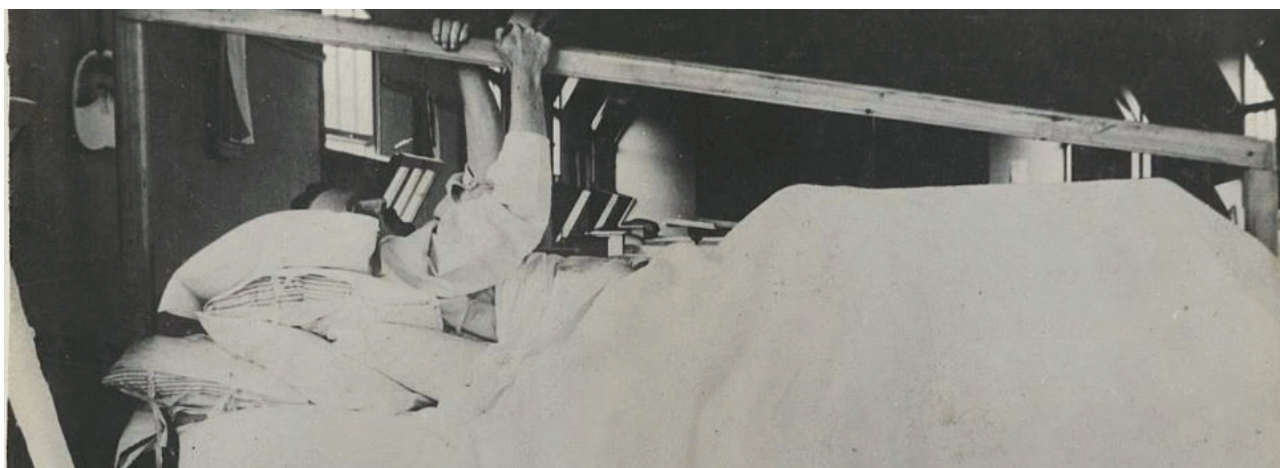
Le préfet sollicite également l'aide des présidents des chambres de commerce et des principaux acteurs de l'économie afin que soit facilitée l'embauche des mutilés et blessés de guerre.



Blessé pris en charge au camp d'Étaples en 1915 (ADPdC - 88J30)

Durant le conflit, de nombreux soldats souffrent de troubles pulmonaires dus à la tuberculose ou à l'utilisation de gaz asphyxiants. Pour venir en aide à ces soldats, et à défaut de pouvoir construire dans le département un nombre suffisant de dispensaires, le comité départemental attribue des secours mensuels en argent.

Une prise en charge médicale peut cependant être assurée dans les nombreux hôpitaux militaires et établissements hospitaliers du département.



Blessés et mutilés de guerre pris en charge au camp d'Étaples en 1915 (ADPdC - 37Fl495 / 88J30)

Rendre hommage aux soldats et honorer les morts

La Première Guerre Mondiale, qui a mobilisé 7 900 000 soldats, a provoqué un immense traumatisme en France. À l'issue du conflit, le bilan pour la France est effroyable : 1 697 800 morts et plus de 4 millions de blessés et mutilés de guerre.

Afin d'entretenir l'hommage collectif aux soldats disparus lors des combats, la loi du 25 octobre 1919 sur « la commémoration et la glorification des morts pour la France » établit le principe d'une subvention aux communes qui envisagent d'honorer le souvenir de leurs disparus.

À la suite de l'approbation des procédures par la préfecture, la quasi-totalité des communes du département du Pas-de-Calais décide l'édification d'un monument aux morts.

Au plan national, l'État entreprend l'aménagement de vastes nécropoles.

À Ablain-Saint-Nazaire, sur le plateau où se trouvait avant-guerre une chapelle consacrée à Notre-Dame-de-Lorette, le cimetière créé après la bataille de mai 1915 est choisi comme site pour l'aménagement d'une vaste nécropole.

Sur ce site, sont accueillies des dépouilles de soldats en provenance de plus de 150 cimetières des fronts de l'Artois, de Flandre, de l'Yser et du littoral belge.

Dans ce cimetière inauguré en 1925, 20 000 corps identifiés reçoivent une sépulture individuelle et les restes de près de 22 000 inconnus sont regroupés dans 8 ossuaires.

Notre-Dame-de-Lorette devient ainsi la plus grande nécropole nationale française.



6. Béthune — La Place du 73^e — Monument aux Morts et la Tour de l'Église

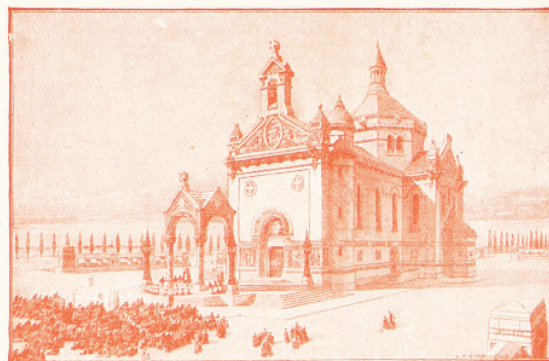
*Monument aux morts de Béthune
inauguré en 1928 (Archives municipales de Béthune)*

L'OSSUAIRE D'ARTOIS où sont recueillies les reliques de tous les morts inconnus retrouvés sur les champs de bataille et qui est surmonté d'une *Vigie perpétuelle*.

LA LANTERNE DES MORTS symbole de la fidélité indéfectible que nous gardons à la mémoire de ceux qui sont tombés pour arrêter l'envahisseur.



Arras. — Imp. J. Eloy.



LORETTE

MONUMENT DU SOUVENIR

à la mémoire des Héros

d'Artois et des Flandres

*Appel aux souscriptions pour l'achèvement du monument de Notre-Dame-de-Lorette
(ADPdC - 42J273)*

Préfecture du Pas-de-Calais - Novembre 2018

